

CONGO BELGE

Service des Télécommunications

Mod. I/T.



Indications de service

Taxe par mot frs or ou frs congolais	TOTAL frs congolais

Reçu de dépôt.....

RP

Transmis à

à h m.

Le Télégraphiste,

Télégramme {

d'Etat
Privé ordinaire
Privé urgent

ACCEPTATION :
N^e
Mots
Heure
Paraphe

Dans son intérêt, l'expéditeur est prié d'écrire lisiblement.

Voie d'acheminement :

Indications de service taxées :

Adresse
du destinataire {
COMPOLICE
KIGALI

TEXTE ET SIGNATURE

N^o 38631/JUST.4 RVT 152729/PRIS POUVONS RECE VOIR
DIX DETE NUS STOP

PRISON RUHENERI



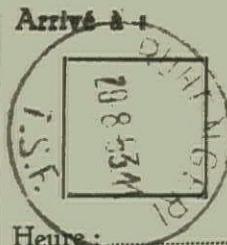
Indications non télégraphiées : Expéditeur : M le Gardien de Prison

à Ruhengeri.-

CONGO BELGE

SERVICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

NUMÉRO	ORIGINE	MOTS	DATE	HEURE	VIA
663	Anglais	33/31	29	22.30	



Heure :

Indications de service taxées

TÉLÉGRAMME Mod. 2/T.

Explication des abréviations admises pour les indications de service taxées :

RP = Réponse payée
LT = télégram. lettre
CR = accusé de récep.
TC = collationnement

La Colonie n'est soumise à aucune responsabilité en raison de la correspondance privée par voie télégraphique.
(Ordonnance législative n° 254/Téléc. du 23 août 1940.)

152729	jei 26 juillet vraiment toute de nous nous nous	possibilité possibilité n'avoit l'apprécié surprise n'avoit journal l'apprécié l'apprécié	l'avoit l'avoit n'avoit surprise journal =	l'avoit n'avoit n'avoit surprise journal l'apprécié